

DECLARATION D'ACTIVITE AGRICOLE

PRODUCTIONS AGRICOLES

Cultures maraîchères

Définition : La qualification de maraîchage peut être retenue sur une parcelle si les critères suivants sont remplis:

- Rotation de cultures(au moins 3 sur 2 ans)
- Irrigation de la parcelle
- Protection de la parcelle(haies d'arbre)

NATURE DE CULTURES: à détailler par parcelle				SURFACES: à compléter			PIECES JUSTIFICATIVES: à joindre obligatoirement
Cultures maraîchères de plein champ							Justificatifs parcellaires : <input type="checkbox"/> Acte notarié ou bulletin de mutation <input type="checkbox"/> Baux <input type="checkbox"/> Certificat arrachage/plantation <input type="checkbox"/> Relevé de propriété <input type="checkbox"/> Mise à disposition etc... <input type="checkbox"/> Déclaration sur l'honneur à compléter ci-dessous
Cultures à préciser:							
N° Dpt	Commune	numero parcelle	nom parcelle	ha	a	ca	
TOTAL							
Cultures maraîchères de plein air							
Culture à préciser:							
N° Dpt	Commune	numero parcelle	nom parcelle	ha	a	ca	
TOTAL							
Cultures maraîchères sous abris froids							<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Culture à préciser:							
N° Dpt	Commune	numero parcelle	nom parcelle	ha	a	ca	
TOTAL							

Cultures maraîchères sous abris chauffés

Culture à préciser:

N° Dpt	Commune	numero parcelle	nom parcelle	ha	a	ca
TOTAL						

Cultures maraîchères sous petits tunnels plastiques

Culture à préciser:

N° Dpt	Commune	numero parcelle	nom parcelle	ha	a	ca
TOTAL						

Je certifie sur l'honneur que les informations déclarées ci-dessus concernant les cultures maraîchères sont exactes .

NUMEROS SIREN ET SIRET	NOM PRENOM - RAISON SOCIALE	DATE	SIGNATURE
---------------------------	-----------------------------	------	-----------